

FICHE PROGRAMME

INCENDIE

Référence : PR1088

REMISE A NIVEAU S.S.I.A.P 3 (Service sécurité incendie et d'assistance aux personnes)

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Pré requis :

Être titulaire du diplôme SSIAP 3, IGH-ERP3 ou équivalence. Répondre à l'aptitude médicale définie dans l'arrêté du 02 mai 2005.

Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Profil du stagiaire :

Chefs de service sécurité incendie qualifiés, pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef de service sécurité incendie durant les 36 derniers mois.

Objectifs :

Remettre à niveau ses connaissances pour assurer l'organisation et la gestion du service de sécurité, ainsi que le conseil technique au chef d'établissement au sein des ERP et des IGH.

Durée et rythme:

5 jours (sur mesure) soit 35 heures

Effectif :

Groupe de 6 à 10 participants.

Format :

Présentiel

Programme :

Formation théorique et pratique :

Trame d'analyse d'un projet de construction

Connaître et mettre à jour les documents administratifs

Savoir procéder à des achats courants

Procéder à la passation de marché

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Matériel pédagogique et technique :

Salle de formation permettant l'accueil de 10 personnes, SSI en fonction, vidéo projection, aire de feu. Un document de référence sera remis à chaque participant.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.

Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés

Description du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants

Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer.

Expérience dans le domaine en rapport.

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.

Document délivré si réussite à l'examen :

Une attestation de stage du centre de formation

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Tarifs : nous consulter